L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

[illegible] No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

SAMEDI MATIN, 28 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

Par GONTRAN BORYS.

QUATRIÈME PARTIE.

L'HOROSCOPE.

XIV.

NUIT D'HIVER.

A l'heure même où le comte Godefroy échappait contre son gré, pour ainsi dire, à la prison et au bourreau, un autre captif plus terrible, mieux incarcéré que lui, seul, sans aide, sans armes, sans auxiliaires d'aucune sorte, préparait, lui aussi, son évasion.

C'était le malheureux Florestan.

Après six semaines de tâtonnements, d'efforts infructueux, de labeurs gigantesques; après avoir en dix endroits entamé la voûte du souterrain; après avoir cherché dans toutes les directions à se frayer un passage, et s'être heurté dix fois à des charpentes ou à des granits inattaquables, Florestan venait enfin de réussir.

Les derniers déblais, en s'écroulant sur sa tête, avaient démasqué là-haut, tout au bout de l'étroit couloir percé par lui, un point blanchâtre, un espace lumineux...... le ciel!

Il était temps. Plus de provisions, plus d'eau, plus de lumière! Depuis vingt-quatre heures, il n'avait rien mangé, d'atroces alternatives de fureur et d'espérances avaient brisé ses nerfs, usé son énergie. Quand il se vit sauvé, quand le souffle du dehors eut fouetté son front, alors toute fermeté l'abandonna. Il tomba sur ses genoux et se prit à pleurer comme une femme.

Une langueur invincible détendait ses membres. Il s'étendit à terre, les yeux tournés vers ce ciel, assez semblable à celui d'un serpent, et au travers duquel s'engouffrait l'haleine de la nuit. Cette liberté qu'il touchait du doigt, cette liberté tant poursuivie, il n'avait plus la force de la saisir, il remettait paresseusement au lendemain sa délivrance, il n'avait plus qu'une idée, un désir, un besoin: celui de sommeiller.

Mais sa conscience veillait, elle se révolta. L'image de son frère se dressa devant lui, et Florestan, au souvenir de l'effroyable iniquité dont il était cause, sentit se retremper la volonté ardente qui l'avait soutenu jusqu'alors.

Il se releva, prêt à partir. Ses habits pendaient par lambeaux; il choisit dans la garde-robe de Torterne un costume complet d'artisan, et il s'en revêtit. Puis après un dernier regard à cet horrible lieu où il avait dévoré tant d'épouvantes et où il laissait deux cadavres ensevelis de sa propre main, il s'engagea en rampant dans le trou, sans même avoir songé à cueillir une poignée d'or sur le monceau de richesses qui continuait à étinceler parmi les ténèbres.

Ce fut une traversée pénible: car dans sa hâte d'en finir, Florestan avait négligé d'élargir les parois de la galerie. Faible comme il l'était, le corps étroitement emboîté de toutes parts, incapable par moment d'avancer ou de reculer, il crut bien des fois qu'il faudrait périr à mi chemin.

Il se trompait: la force morale lui tint lieu de vigueur physique. Il triompha de lui-même et parvint à sortir vivant de son sépulcre.

Mais à peine eut-il posé le pied à la surface du sol, à peine eut-il respiré à pleins poumons quelques bouffées de cet air libre, trop vif maintenant pour sa poitrine endolorie, qu'il chancela et s'abattit sans connaissance.

La nuit était calme, le froid très piquant, le silence profond. Quand il revint à lui, Florestan éprouva une déception amère. Il avait espéré surgir en quelque endroit fréquenté de la ville, et voilà qu'il se trouvait dans un faubourg désert, au centre d'une prairie, au bord de l'Escaut...... Il avait résolu d'entrer au beffroi, de se dénoncer, de mourir à la place de son frère ou de réhabiliter sa mémoire si Godefroy n'existait plus, et voilà que cette solitude absolue retardait, anéantissait peut-être l'exécution de son plan.

Où courir? à qui se renseigner? De quel côté était le beffroi? A perte de vue, une épaisse nappe de neige enveloppait le paysage, ôtant aux objets leurs formes et défigurant les apparences. Pas un être ne donnait signe de vie, hormis une chouette invisible qui lançait périodiquement son cri monotone.

Florestan se mit en marche au hasard.

Le froid le pénétrait jusqu'à la moelle, ses dents claquaient, son cerveau fatigué se peuplait de fantômes.

Au bout de cinq cents pas, il fut contraint de s'arrêter. Ses jambes pliaient encore une fois... Il comprit que ce serait la dernière et qu'il était perdu s'il ne rencontrait sur-le-champ un abri où il pût dormir et se reposer.

Il promena çà et là un regard de détresse.

Alors il aperçut, au milieu de l'Escaut, une construction tellement chargée de neige qu'elle y disparaissait presque tout entière. C'était un moulin probablement abandonné, car il ne s'en échappait ni fumée, ni lumière.

Florestan descendit la berge, s'avança sur le fleuve comme sur un parquet de glace et fit le tour du moulin.

La porte en était close. Il jugea inutile d'y frapper. Mais un soupir d'allégement dilata sa poitrine quand il remarqua derrière la maison, du côté opposé à la porte, une fenêtre grande ouverte; et au bas de cette fenêtre béante et noire une échelle appliquée contre le mur.

En toute autre occasion, Florestan se serait étonné de ce bizarre concours de circonstances; il aurait observé que l'échelle était là depuis peu d'instants à coup sûr, puisque, malgré la neige qui tombait, ses échelons étaient moullés à peine.

Il ne vit rien. Il ne s'étonna de rien. Glacé, tremblant de fièvre, il s'empressa de monter dans cet asile que lui offrait si à point la Providence.

Dès qu'il s'y fut introduit, il ferma la fenêtre en grelottant, puis marchant à tâtons, les bras étendus, il fit deux ou trois pas dans l'obscurité. Soudain il se rejeta en arrière.

Sa main venait de s'appuyer sur un lit, vide, il est vrai, mais défait et tiède encore.

Instinctivement, Florestan battit en retraite. Puis, la réflexion lui suggéra qu'au lieu de s'enfuir comme un voleur, mieux valait se montrer au propriétaire du logis et lui expliquer franchement la situation.

Comme il se résignait à prendre ce parti, un murmure frappa son oreille. Le bruit provenait de la pièce voisine. Deux individus de sexes différents s'y disputaient et, vraisemblablement, s'y disputaient à l'aveuglette, aucun rayon ne filtrant sous la porte ni par le trou de la serrure.

La voix de l'homme se faisait humble et suppliante; celle de la femme était fière et pleine de courroux.

Florestan songea de nouveau à s'éclipser. C'eût été mal choisir son moment que d'apparaître au milieu d'une discussion conjugale, et il y avait tant à parier que le couple furieux serait unanime pour le mettre dehors.

Il se repliait donc d'un pied léger vers la fenêtre, lorsqu'un nom prononcé par la voix féminine lui fit faire volte-face.

C'était le nom du capitaine Raphaël Salzedo.

Florestan se rappela aussitôt certaine confidence de don Raphaël au sujet d'une jolie meunière. Il se rapprocha de la porte et se convainquit que l'organe mâle appartenait au fringant officier.

L'aventure s'améliorait. D'abord, il s'agissait, non d'une querelle d'époux, mais d'une querelle d'amants, chose infiniment moins vénimeuse. Ensuite, Florestan se retrouvait en pays de connaissance; il était à peu près sûr d'avoir un gîte.

En se disant cela, il écoutait. Peu à peu le dialogue lui parvint d'une façon plus distincte, et dès lors, malgré son état de souffrance, malgré ses graves préoccupations, il resta là immobile et attentif.

Voici ce qui s'était passé:

Depuis le jour où Madeleine, ayant surpris le secret de Jeanne, lui avait démontré les conséquences qu'aurait sa faute si elle succombait, la blonde petite femme de Guillaume avait sérieusement interrogé son cœur.

Nature frivole, elle s'était amusée longtemps à coqueter avec M. de Salzedo. L'élégance, la martiale beauté, les compliments flatteurs du capitaine la jetaient hors d'elle-même et affolaient sa vanité. Don Raphaël, en un mot, la fascinait; mais l'aimait-elle assez pour lui sacrifier son repos, l'honneur de son mari, la tendresse de son enfant, la considération de sa vie entière?

— Non, se répondait Jeanne. Et au beau jour que l'officier se traînait à ses pieds en la suppliant de mettre un terme à son martyre, elle lui répliqua froidement:—Séparons-nous. J'ai cru vous aimer, j'ai reconnu mon erreur, et je renonce pour toujours à ces entrevues dangereuses.

Don Raphaël sourit d'un air superbe.

— Bon! pensa-t-il du haut de son expérience de séducteur, nous en sommes à la période des scrupules, hésitations, remords et autres fadaises. Encore deux ou trois accès de vertu dans le genre de celui-ci, et la petite est à moi.

Là-dessus, il fit donner à sa moustache un pli particulièrement vainqueur, se rendit chez les parfumeries, arbora des baudriers irrésistibles et ne manqua plus une occasion de se planter sur le passage de la meunière.

A sa grande surprise, Jeanne tint bon. Jean détourna les yeux,—en soupirant, il faut l'avouer,—mais elle les détourna. Bien plus, elle évita le capitaine.

Don Raphaël sourit derechef.

Tôt, grommela-t-il entre ses dents, je vais la dompter par l'absence.

Il demanda un congé, partit et revint au bout de trois mois, persuadé que son infortunée victime allait lui offrir les clefs de son âme sur un plat d'argent.

Point. Jeanne avait profité de ces trois mois pour se guérir d'une façon radicale. Elle s'était rapprochée de son mari, elle avait trouvé ce brave cœur en proie à tous les tourments du soupçon, elle avait découvert que sa jalousie était en éveil, et, frémissant du péril qu'elle avait couru, heureuse d'y avoir échappé sans souillure, elle avait pris à tâche de redevenir pour Guillaume ce qu'elle avait été autrefois, c'est-à-dire la plus irréprochable des femmes et la plus charmante des ménagères.

Le capitaine n'eut besoin que d'un coup d'œil pour comprendre tout cela et bien d'autres choses encore. C'était le lendemain de son retour, un dimanche, à la grand'messe. L'attitude des deux époux, le regard indifférent et assuré que Jeanne lui prouvèrent à quel point il avait perdu de sa terre.

Il en fut saisi. Humilié dans son amour-propre d'homme à bonnes fortunes, furieux de se voir dédaigné par une meunière, lorsque tant de belles dames étaient à sa merci, don Raphaël se jugea perdu de réputation et digne de servir de risée à ses camarades, si, par un moyen ou par un autre, il ne venait à bout de l'orgueilleuse.

Son plan fut vite arrêté. Ce qu'on avait refusé à sa diplomatie, il résolut de s'en emparer d'assaut.

Les circonstances, du reste, le favorisaient. Grâce à l'arrivée du duc d'Albe, la maison la mieux notée pouvait être subitement envahie par une soldatesque féroce; aussi, Jeanne, craignant pour son enfant, l'avait envoyée, en compagnie de la servante, chez une amie à elle, dans un village éloigné de Tournai.

Quant à Guillaume, chaque soir, depuis plusieurs jours, il sortait de très bonne heure pour ne rentrer que fort avant dans la nuit, quelquefois au matin seulement.

Jeanne était donc presque toujours seule, et don Raphaël le savait.

Or, le soir dont nous parlons, don Raphaël, sûr de n'être pas dérangé, s'était procuré une échelle, l'avait appuyée contre le mur du moulin, avait coupé une vitre avec un diamant qu'il portait au doigt, et passant sa main par l'ouverture, avait ouvert la fenêtre.

Jeanne dormait. Tout à coup, une haleine brûlante embrasa son visage, une bouche se colla sur ses lèvres; deux bras l'enlacèrent passionnément.

Éperdue d'épouvante, elle cria...... Mais qui pouvait entendre ses cris!.... Après une lutte désespérée, elle réussit à se dégager de l'étreinte du capitaine, sauta du lit et se réfugia dans la chambre voisine.

M. de Salzedo l'y suivit, en protestant de son amour et en débitant mille tendresses, qui, loin d'apaiser la jeune femme, exaspéraient son indignation.

Heureusement pour elle, la pièce était vaste, fort encombrée de meubles et plongée dans une épaisse obscurité.

Sa connaissance du logis permettait à Jeanne de s'y diriger comme en plein jour, d'observer les mouvements de l'ennemi et de lui échapper, lorsque guidé par le son de sa voix, il bondissait vers elle.

L'officier, au contraire, marchait à l'aventure, se heurtant par-ci, se cognant par-là, renversant les tables, bousculant les chaises, s'écorchant le front aux angles des armoires, et s'infligeant à toute minute de si furieuses meurtrissures, qu'il ne pouvait se retenir de sacrer comme un païen. Mais il s'interrompait bien vite, par crainte d'effaroucher tout à fait la fugitive, et le blasphème commencé se terminait régulièrement par un madrigal.

Ce mélange incohérent de jurons de caserne et de fadeurs de boudoir produisait à la longue un effet tellement grotesque, que Jeanne, en dépit de sa frayeur, partit d'un éclat de rire.

La modération de don Raphaël ne résista point à cette épreuve. Odieux, il consentait à l'être, mais ridicule, non pas. Une colère blanche l'envahit; il perdit toute mesure, lâcha la bride à son naturel de soudard et devint parfaitement grossier. Puis, comme en se démenant, il venait de faire tomber un flambeau, cet incident lui rappela qu'il avait une pierre à feu dans sa poche et il se procura sur le champ de la lumière.

Après quoi, d'un air triomphant et cynique, il se croisa les bras et contempla sa blonde adversaire.

Jeanne se reprit à trembler; elle vit bien qu'il ne fallait pas compter sur la générosité de cet homme. Tout en se garant de ses atteintes, elle était parvenue à se vêtir à moitié; l'idée lui vint de sortir de la maison, de s'enfuir à travers champs, de demander main-forte à n'importe qui.......

Don Raphaël lui barra le passage.

Alors, elle se mit à genoux, et, d'un accent étranglé par la plus affreuse angoisse, elle balbutia des supplications et des prières; elle pleura, elle implora, elle alla chercher au fond de son cœur mille arguments naïfs qu'elle supposait capables d'attendrir ce forcené.

Lui ne l'écoutait pas. Ses prunelles en feu, les narines dilatées, la poitrine haletante, il s'avançait toujours, dévorant des yeux cette adorable créature demi-nue.

Enfin, il la saisit, l'enleva de terre, et, tout en frissonnant, lança un regard rapide autour de lui.

— Pardieu! se dit Florestan, ce n'est point un gentilhomme, celui-là, c'est un sauvage. Du diable si je lui laisse accomplir son infamie!

Il allait se précipiter, quand au dehors on entendit le grincement d'une clef que l'on introduisait dans la serrure.

— Mon mari!.... Dieu soit loué! soupira Jeanne presque évanouie.

Don Raphaël eut un rugissement sourd. Forcé d'abandonner sa proie, il s'élança d'un seul bond à l'intérieur de la chambre où se tenait Florestan, et courut à la fenêtre.

Mais, soit qu'il s'y prît mal, soit que l'humidité en eût gonflé le bois, il ne put l'ouvrir, et tandis qu'il l'ébranlait par secousses réitérées, on distingua, de l'autre côté de la porte, la voix de Guillaume Leuhert qui disait:

— Entrez, monseigneur. Ici, vous êtes en sûreté.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 27 novembre.

Aujourd'hui—clôture de la semaine commerciale—le marché monétaire a été facile. Les capitaux étaient abondants pour tous les billets de premier ordre, mais on en a peu offert. Ces capitaux cherchent des placements; aussi les actions, les obligations, etc., ont-elles beaucoup haussé. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est de 10 pour cent par an à 1 pour cent par mois pour les billets de premier ordre et 1 1/4 à 1 1/2 ceux de second ordre. Le papier de commerce No 1 se fait à 1 pour cent par mois, le bon, et le No 2 à 1 1/2 à 2.

Les billets hypothécaires sont à 10 à 12 ceux de premier ordre, et 12 à 15 ceux de second ordre.—Une somme assez forte en bon papier de commerce a passé à 1 1/2.

Nous n'avons pas reçu, aujourd'hui, de dépêches de Londres au sujet du coton. L'agent de la Presse Associée attribue cette absence de nouvelles à la neige, qui n'a pas permis la transmission de Terre Neuve.

L'or a ouvert à 135 5/8 contre 135 5/8 à New York et, après s'être vendu à 135 7/8, a fermé à 131 7/8 à 135. Les offres ont été plus nombreuses, mais la demande n'ayant pas été très animée, les cours ont été moins élevés que ceux de New York. On a vendu $1000 et $5000, à 135, $1000, $1000, comptant, $5000, à l'option du vendeur, à livrer dans le courant de cette semaine, $6000, $10,000 et $20,000, comptant, à 135 1/4, $10,000 et $10,000 à 135 3/8, $10,000 et $10,000 à 135 1/2, $1000, $3800, $7000, $12,000 et $15,000 à 135 5/8, $10,000 à 135 7/8.

Dans l'argent, une transaction (la seule qui nous ait été annoncée) de $1000, en demi-piastres américaines, a eu lieu à 134. Cette monnaie ainsi que les pièces de vingt-cinq cents sont plus abondantes, mais la demande se maintenant pour le Texas, il n'y a pas eu de baisse. Nous cotons les demi-piastres américaines à 133 à 134, et les piastres mexicaines à 137 1/2 à 138.

Nous avons à constater une animation considérable dans le change américain; les cours qui, d'abord, étaient fermes, ont fléchi à la suite d'une dépêche qui annonçait une baisse dans Wall street, et à la clôture, ils étaient tombés de 1/2 pour cent. Les offres de sterling ont été assez nombreuses et la demande bonne. Les opérations embrassent 2,500 livres commerciales à 145 3/4, 1,500 livres à 146, 1,200 livres et 7,000 livres à 146 1/4, 2,500 livres à 146 3/8, 15,000 livres (2,500, 5 000 et 7,500) clear No 1 à 146 1/2, 8,000 livres à 146 1/4 à 146 1/2, 2,000 livres et 2,000 livres à 146 5/8, 12,000 livres à 146 3/4, 1,000 livres clear No 1 et 2,000 livres de banquiers à 146 7/8, 700 livres de banque à 147 1/2.

Dans le change sur France, 100,000 francs, en change de commerce No 1, à 3 88 3/4, 450 000 (50,000, 100,000, 100,000 et 20,000) à 3 87 1/2, 50,000 de banquiers à 3 86 1/4, et 50,000 à 3 85.

—Le sterling peut maintenant être coté à 145 1/2 à 146 le connaissement No 1 et clear, et 146 1/2 à 146 3/4 le change de banque; le change sur France à 3 96 à 3 88 3/4 le premier et 3 87 1/2 à 3 85 le change de banque.

Les offres de change américain ayant beaucoup augmenté, les cours ont été moins fermes et, à la clôture, le change de commerce a fléchi 1/16 à 1/8 pour cent. Les banques ont tiré sur New-York à 1/4 d'escompte, taux auquel on a bien vendu pour remises à des banques de la campagne. Les ventes de change de commerce sont de $60,000, sur New York, à vue (de bonne heure) à 5/16 d'escompte, $30,000 et $50,000 à 3/8, $20,000, $25,000 $30,000 et $20,000 (cette dernière somme en plusieurs montants) à 7/16, $80,000 à 7/16 à 1/2, $15,000, $30,000 et $100,000 (en plusieurs montants) à 1/2, $10,000, à quinze jours de vue, à 7/8, $20,000 et $30,000 de banque, à vue, sur New York, (une banque a seule entre) se sont vendues à 3/8, $30,000 (10,000 et 10,000) en or, sur New-York, à 3/4 d'escompte.

250 actions de la banque Crescent City se sont vendues à $25 100 de la banque de l'État de la Louisiane à $21 50, 180 dito à $22, 249 dito à $22 25, 200 à $22 50 et 2911 (40, 64, 107, 1000 et 1600) du chemin de fer de Jackson à $6 75. Nous avons entendu mentionner des ventes d'actions de la banque de la Nlle-Orléans, et d'autres actions se sont vendues à des prix qui n'ont pas été annoncés.

$3000 "Sixes" de l'État de la Louisiane ont changé de mains à 61, $10,000 en bonds de lavées de l'État, à $58, ce qui est une hausse, $1500 en obligations dix pour cent de la ville, à 74 3/4, $500 et $2000 à 65, $15,000 à 74 1/2 à 75 1/4. Ce dernier prix indique une nouvelle amélioration.

Les mandats de l'État ont été en demande, à une hausse. $25,000 ont changé de mains à 69 et $2000 à 71.

Nous cotons les actions de la banque de la Louisiane à $— à —; celles de la banque de l'État de la Louisiane à 21 50 à 22 50; celles de la banque des Mechanics and Traders à $47 à $47 50; celles de la banque du Canal à $47 à $47 50; celles de la banque de l'Union à $36 75 à 37 50; celles de la banque des Citoyens à $138 50 à 159; celles de la banque de la Nlle-Orléans à $36 75 à 37 50; celles de la banque du Sud à $35 à $36; celles de la banque des Marchands à — à 19; celles de la banque du Crescent City à 24 75 à 25 25; celles de la banque d'Amérique à 118 à —; celles de la banque City National à 59 à 60; celles de la banque Louisiana National à $88 à $89; celles de la compagnie d'assurance de l'Union à 70 à $—, celles de la compagnie d'assurance Hope à $50 à $51; celles de la compagnie d'assurance Germania à $— à $—; celles du chemin de fer Pontchartrain à $88 à $90; celles du chemin de fer de Carrollton, à $89 à $90; celles du chemin de fer des Opelousas à $1 82 1/2 à—celles du chemin de fer de Jackson à $6 75 à —; celles de la Presse à coton de la Levée à 60 à $60 50, celles de la compagnie de chemin de fer de la ville à $160 à $162; celles du chemin de fer de la rue St-Charles à $57 à $58; celles du chemin de fer Crescent City à $99 à 100; celles de la compagnie du Gaz à $146 à $147, les "sixes" de l'État de la Louisiane, moins les coupons, à $61 à 62; les anciens bons consolidés de la ville, à 70 à 72; les bons de la ville, émis en faveur du chemin de fer, à 61 à 63; les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à — à 81; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque à 46 à 46 1/2.

Les billets de la ville ont été fermes, sans variation de prix. On a vendu $1000 à 32 1/2 d'escompte, $26,000 à 32 3/4 et $7000 à 32 7/8. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 33 à 31 d'escompte et vendu à 32.

BULLETIN COMMERCIAL,

BUREAU DE L'ABEILLE,

Vendredi soir, 27 novembre 1868.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 5700 balles qui ont changé de mains à des prix irréguliers, plus faciles et qui ont clos en éprouvant une baisse de 1/4 c. Nous cotons actuellement l'ordinary 21 à 21 1/4 c, good ordinary 22 1/4 à 22 1/2, low middling 22 3/4 à 23, middling à 23 1/4 à 23 1/2 et strictement middling 23 3/4 cents.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept 1868, balles	3044	
Reçu depuis notre dern. rapport.	4365	
" précédemment	271500	
		275865
		278909
Expédié aujourd'hui	153	
précédemment	182684	184215
Stock en mains		94684

FRET—Les engagements pour le transport du coton au Continent diminuent lentement tandis que pour ce qui regarde Liverpool les choses s'améliorent. Les navires actuellement dans le port suffisent aux besoins du moment. Dans le cabotage les steamers réguliers offrent d'amples capacités pour le transport du fret dans cette partie. Nous cotons comme suit, savoir: Coton pour Boston 1 1/4 c la liv. pour New York 3/4 à 7/8 c, pour Philadelphie 1 c, la liv. farine pour les ports du Nord 75 à 80 c le baril; porc et bœuf pour les mêmes ports $1 à $1 25 le baril, mais pour les ports du Nord 20 cts le boisseau, sucre pour do do $5 50 à $6 — le boucaut, mélasse pour do do $2 à 2 25 le baril. Sur voiliers les taux sont comme suit: coton pour Liverpool 9/16 d, pr le Havre 1 3/16, pr Brême 1 1/8 pour Boston 7/8 c la livre.

TABAC—Depuis notre rapport de mercredi dernier les manufacturiers ont fait quelques achats et, en outre, nous avons ouï parler de quelques demandes faites pour l'exportation. Depuis notre dernier rapport les ventes ont embrassé 32 boucauts de low medium à bon à des conditions privées. Les recettes durant la semaine ont embrassé 49 boucauts. Pas d'exportation. Nous cotons actuellement:

Léger—refused 6 à 7; common leaf 8 à 9; medium 9 1/2 à 10 1/2, good 11 à 12; fine 13 à 14; choice selections 15 à 16 fines cutes 17 à 20 c.

Lourd—Refused 7 à 8; common leaf 9 à 10 c; medium 10 à 11 1/2 c; good 12 à 13; fine 14 à 15 choice selections 16 à 17 c.

SUCRE ET MÉLASSE—Les recettes, ce matin, ont compris 414 boucauts de sucre, 897 barils et 31 demi barils de mélasse. Tous les renforts qui nous étaient arrivés ont été vendus et la demande aujourd'hui, a été bornée à cause de l'insuffisance des approvisionnements, qui se vendent aussitôt débarqués, à des prix antérieurs.

Sucre inférieur 7 1/2 à 8 c, commun 8 1/4 à 9 1/4, à 9 3/4, fair à good fair 10 à 11 1/4 c, fully fair 12 à 12 1/4 c, prime 12 1/2 à 12 3/4 c, centrifuge 12 3/4 à 12 3/4 c, jaune clarifié 13 à 13 1/4 c. Mélasse inférieure 55 c, commune 58 à 60, do fair 61 c, bonne 64 c, prime 65 à 70 c, choix 72 à 72 1/2 cts le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers Ida Rees, de Pittsburg, Kate Kinny et Evening Star, de St Louis, sont arrivés ici depuis notre revue d'hier.

FARINE—Le marché continue à être calme et sans changement et la demande qui n'est faite que pour le commerce, est limitée. Aujourd'hui, 2000 barils se sont vendus comme suit: 216 de double extra à des conditions privées, 100 d'extra de choix à $9 et 100 de fine à $6 20 le baril, 100 et 200 de superfine à $6 37 1/2, 100 de triple extra à $8 50, 280 de simple et de double extra à $6 62 1/2, 50 d'extra de choix à $10 et 50 à $10 25 le baril.

A l'encan, 750 barils de farine avariée se sont vendus en lots à $5 70 à $12 10 le baril, ces prix sont, à quelque chose près, aussi pleins que ceux que coûte l'article dans le commerce régulier.

MAIS—L'approvisionnement de maïs est faible et cependant le marché est calme et sans faveur. Ventes aujourd'hui de 4500 sacs, dont 100 et 200 de blanc nouveau à 87 c, 200 de jaune à $1 le boisseau, 300, 600 et 650 de nouveau à 85, 900 do à 83 c, 300 do à 82 1/2 c et 950 de vert à des conditions privées.

AVOINE—Bonne demande et marché ferme. Ventes aujourd'hui de 1600 sacs, dont 1000 à des conditions privées, 200, 200 et 200 à 62 cts le boisseau.

SON—En bonne demande à des prix fermes. 850 sacs vendus à des conditions privées et 150 à $1 20 les cent livres.

FOIN—L'approvisionnement en est meilleur et la demande bonne. 300 balles de prime St Louis vendues à $25 le tonneau.

SAINDOUX—Le marché est calme et les prix de l'article sont plus bas; 15 tierçons de prime vendus à 15 3/4 c la livre. Les détenteurs demandent 17 c la livre de saindoux en tierçons.

PORC—Le porc est calme. Le mess nouveau est coté nominalement à $26, le vieux $26 50. Le vieux se vend en détail à $27 50 à $28.

BACON—Dans l'article il ne se fait que peu de choses. Les épaules sont cotées à 12 3/4 à 12 3/4 cts, les cotés clear ribbed 16 c, les côtés désossés 18 3/4 à 19 c la livre.

LAINE—Le marché manque de laine et le peu qui nous en arrive est pris immédiatement à des prix pleins. Nous cotons: laine lavée 35 à 38 c la livre, do pleine de glouterons 12 à 20 cts, do native de la Louisiane 25 à 27 1/2 la livre, mexicaine 20 à 24 c. Texas 1/2 à 3/4 meino 27 à 30 cts.

PEAUX—Le marché aux peaux sèches est calme. Prix antérieurs. Nous cotons: peaux mexicaines sèches 21 à 22 c la livre, do du pays 18 à 19—c, do préparées au Texas 19 à 20, do salées à sec 17 à 18 c, do humides, provenant des abattoirs de la ville de lourdes à légères, 10 à 13 1/2 c la liv, peaux de veaux — à — — chaque. Les peaux avariées ne sont payées que moitié prix.

FROMAGE—Nous n'avons à annoncer que peu de changements dans l'article. Les grades plus élevés sont en bonne demande, mais les basses qualités s'écoulent lentement. Le fromage de l'Ouest est coté à 17 à 18 c pour le Reserve et Factory, 12 à 15 c pour l'ordinary, 7 à 9 cts pour l'inférieur, 18 à 19 — c pour l'English dairy et — c pour le strictement choisi, fromage du Nord 19 à 20 c pour le cream et English Dairy, et 10 à 12 c pour le skim.

RIZ—Il s'est fait considérablement de demandes de riz de la Louisiane et il s'est opéré pour l'exportation des ventes qui ont donné plus de fermeté aux prix. L'approvisionnement de l'article est rond. Nous cotons le riz de choix 8 à 8 1/2, prime 7 1/2 à 7 3/4 c ordinary 6 à 6 3/4 cts la livre.

WHISKY—Le rectifié de l'Ouest stagnant, 25 barils vendus à $1 le gallon et 25 do, en lots à $1 05 le gallon.

SEL—La demande de sel de Liverpool est bonne. Nous cotons le fin pris en entrepôts $2 15 à $2 20 le sac, do pris en magasin $2 20 à $2 25, le gros pris en entrepôts $1 95 à $2—do pris en magasin $2 05 à $2 10 le sac. Le sel des Iles Turques est nominal à 50 à 60 c le boisseau.

COMESTIBLES—Au débarcadère les pommes de terre bonnes et de choix commandent $2 50 à $3 25 le bl, les oignons $5 à $6 50 le baril, les navets 75 à $1 c, les poireaux, les carottes et les betteraves $2 50 à — le baril, les choux $15 à $18 le panier la choucroute $8 à $9 le baril; les pommes de choix $3 à $5 —, les inférieures — à —.

VOLAILLE—Les poules commandent au débarcadère $4 à $7 la douzaine, les oies $8 à $9, les dindes $16 à $20 la douzaine.

ŒUFS—Les œufs en caisses sont cotés à 16 à 30 c la douzaine; l'article en barils se vend $25 à $27.

HARICOTS—Le marché est bien pourvu de haricots, mais l'article n'est que peu demandé. Le blanc de l'Ouest est coté à $9 à $13 le baril selon la qualité et ceux de choix du Nord à $14 à $15. Les rouges se vendent en petits lots à $18 le baril.

SACS EN PITRE—Le marché est calme. La dernière vente de lots ronds en première main s'est opérée à 20 c le sac. L'article se vend en détail à 21 c le sac.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 28 novembre 1868.

Arrivés dans la semaine—2039 bœufs du Texas, 832 veaux et vaches d'un an, 127 cochons, 42 vaches à lait.

Vendu—1603 bœufs du Texas, 482 veaux et vaches d'un an, 505 cochons, 1642 moutons, 13 vaches à lait.

A vendre—436 bœufs du Texas, 325 veaux et vaches d'un an, 200 cochons, 627 moutons, 58 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	50 00 à	60 00
Bœufs du Texas, 1ère do	do	35 00 à 40 00
Do 2me do	do	25 00 à 30 00
Do 3me do	do	16 00 à 20 00
Do do nourris au maïs, par livre net		— à —
Cochons, par livre, gr		— à —
Moutons, 1ère qualité, par tête		3 00 à —
Do 2me do	do	2 50 à 3 50
Do 3me do	do	2 00 à 2 50
Vaches à lait, de choix, par tête		80 00 à 90 00
Do 2me qualité, par tête		50 00 à 60 00
Veaux d'un an, par tête		10 00 à 12 00
Veaux de lait, par tête		12 00 à 14 00
Chèvres, par tête		8 00 à —

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE, Samedi matin, 28 novembre 1868.

Le temps hier n'a été ni bon ni mauvais. Le soleil a paru, mais seulement pour quelques instants. Autrement l'atmosphère était chargée et nous pouvons avoir de la pluie d'un jour à l'autre.

Le mouvement sur les quais augmente tous les jours et le nombre de bateaux se multiplie.

Arrivés: Kate Kinney et Evening Star, tous deux de St-Louis, avec des denrées de l'Ouest; la Belle Lee et Gov. Allen, tous deux de Vicksburg, avec 2,406 balles de coton et 4,613 sacs de graines de coton; l'Annie Wagley, de Washington, directement, avec 180 balles de coton, 32 boucauts de sucre, 84 barils de mélasse et beaucoup d'autres articles à ordre; le Cleona, de Washington aussi, avec une cargaison assortie, et l'Aloe, du bas de la côte, avec 145 boucauts de sucre et 197 barils de mélasse.

Partis: L'Indiana, pour Louisville; Pioneer et Rose Franks, pour Shreveport; le Welcome et Big Horn, pour la rivière Ouachita. National et Nina Simmes, pour le Bayou Sara; J. M. Sharp, pour le Bayou Lafourche, et le A. G. Brown, pour le bas de la côte.

Le Wild Wagoner sera au quai ce matin, prêt à recevoir du fret pour Natchez.

Le Belle Lee, pour Vicksburg, Wild Wagoner, pour Natchez, Lafourche, pour le Bayou Sara, New Era, pour le Bayou Lafourche; le Peerless, pour les Attakapas; le Cleona et Annie Wagley, pour les Opelousas; l'Idaho, pour la rivière Ouachita, sont au quai, recevant du fret pour leurs destinations respectives.

On pense qu'avec la pluie qui est tombée dans les campagnes, les tributaires du Mississippi doivent avoir eu une forte crue d'eau.

Le steamer Annie Wagley, dans son dernier voyage, a été à un quart de mille de Washington (Opelousas), point où la navigation commence.

ANNIE WAGLEY EN COMMISSION.—L'Annie Wagley partira pour les Opelousas aujourd'hui, à 5 heures précises. Le steamer Annie Wagley vient de subir toutes les réparations nécessaires, et est classé No 1 dans toutes les compagnies d'assurance. Il prend du fret pour Washington, Fort Barre et tous les points intermédiaires. Les expéditeurs qui lui confieront du fret sont assurés d'avance qu'il sera délivré en bon ordre et dans le plus bref délai. Les voyageurs qui prendront passage à son bord sont sûrs d'être parfaitement traités, car le capitaine Burton et son attentif commis, M. M. Kenison, font toujours ce qu'ils peuvent pour le comfort de leurs passagers.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE LA FOURCHE, Capt. S. Heno, commis J. J. Brown, partira pour Bayou Sara et les points intermédiaires, ce soir à 5 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du fret au Lafourche, seront assurés d'avance du soin tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE WILD WAGONER, partira ce soir, à 5 heures précises, pour Natchez et les points intermédiaires. Ce bateau n'a pas de supérieur comme marcheur. Quant à ses aménagements ils sont tout-à-fait supérieurs. W. B. Richardson, son capitaine, et J. C. Libano, commis, sont renommés pour leur activité et leur courtoisie. Les expéditeurs qui lui confieront du fret sont assurés d'avance qu'il sera délivré à destination dans le plus bref délai. Quant aux passagers, un seul voyage leur suffira pour affirmer ce que nous disons de ce bateau.

LE STEAMER BELLE LEE POUR VICKSBURG TOUS LES SAMEDIS.—Le superbe et élégant bateau Belle Lee est au pied de la rue Gravier, avec tous les triomphes qu'il a bien mérités. Le capitaine J. P. Leathers est son commandant, et M. Adolphe Martin chef commis, aidé de MM. Ayles, Broughton, Grice et Bell. La Belle Lee est un des beaux bateaux du fleuve et ses emménagements ne le cèdent à ceux d'aucun autre. Les officiers sont trop connus des expéditeurs et voyageurs pour que nous en fassions des éloges. La Belle Lee correspond à Vicksburg avec les steamers Calumet et Countess pour Tallahatchee et la rivière Yazoo.

E. A. TYLER,

115.......RUE DU CANAL.......115.

Fabrique, sur commande,

DES MONTRES, DES PENDULES, DES BIJOUX ET DE L'ARGENTERIE.

Il a en magasin et reçoit constamment, des meilleures manufactures d'Europe et d'Amérique des MONTRES, des PENDULES et des BIJOUX.

On trouvera chez lui une grande variété de ARGENTERIE DE TABLE ET D'ORNEMENT, DE L'ARGENTERIE PLAQUÉE.

Des LUNETTES et des LORGNONS en or, argent, acier et caoutchouc; des STATUETTES en bronze et en marbre, de Paris

Les réparations de montres, bijoux et la monture des diamants seront l'objet d'une attention particulière.

Il fait de l'argenterie sur commande. 13nov—3m

Vins d'Espagne.

Le soussigné vient de recevoir directement un assortiment de Vins d'Espagne, de choix, tels que—Sec-Vicente, (vin de table), Rancio, Sherry, Nos 1 et 2, Garnacha, Macabeo, Sauterne, Oporto, qu'il offre à bon marché. M. PESANT. 31 oct—3m 5, rue Carondelet.

Cigares de la Havane! CIGARES DE LA HAVANE!

Un nouveau et très grand stock de cigares importés, de différentes grandeurs et marques, telles que—Partagas, Cabaños, La Corona, H. Upmann, Walter Scott, Perfeccion, etc, etc.

A vendre, à des prix très modérés, par JAYME MAGI,

No 72 de la rue Commune, entre les rues Magasin et Tchoupitoulas. 18nov—3m

350,000 Cigares.

Le soussigné vendra, aux plus bas prix du marché, un stock de 350,000 Cigares, faits dans sa fabrique, du meilleur tabac de la Havane (Vuelta Abajo). Il a aussi un grand choix de Cigares mêlés et du pays.

F. SUAREZ, Fabricant de Cigares, No 13, rue Columbus, entre Rampart et St Claude, Troisième District. 14 nov—3m

JOSEPH MARISTANY Jr.,

Marchand de Vin en Gros.

Liqueurs, Whiskey Monongahela et Bourbon, Spiritueux, Cigares etc.

39.........Tchoupitoulas.........39

Entre Natchez et Gravier Nouvelle-Orléans. 20 oct-3m

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

SAMEDI 28 novembre 1868

GUILLAUME TELL,

Grand Opéra en 3 actes et 4 tableaux—musique de Rossini.

Les portes s'ouvriront à 6 1/2 heures et le spectacle commencera à 7 1/2 heures très précises.

Le contrôle est ouvert tous les jours de 9 heures A.M. à 3 heures P. M.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

J. KITTREDGE..................Trésorier
W. B. CAVANAUGH..................Régisseur

Jeudi, 26 novembre 1868, REPRESENTATIONS TOUS LES SOIRS et le Samedi, à midi.

Danses, Chants, Pièces Comiques Ethiopiennes.

Succès de

Mlle TURNOUR.

A la demande d'un grand nombre de personnes, que la crainte d'être témoins d'un accident a empêché de voir l'intrépide et merveilleuse Mlle TURNOUR sur le trapèze, la Direction a fait poser, au-dessous du trapèze, un réseau d'une force et d'une dimension suffisantes pour écarter, même aux yeux des plus timides, toute idée de danger.

"HOME FROM THE WAR"—Comédie en un acte, et le "Divertissement Ballet" intitulé:

WHITE FAWN.

LUNDI, 30 novembre—"NEW ORLEANS BY GASLIGHT," drame nouveau de W. B. Cavanaugh. 25nov

Nouvelle salle des Odd Fellows.

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Donné par Mlle THERESA CANNON, secondée par un grand nombre de dames et de messieurs.

Lundi soir 30 novembre 1868.

Au bénéfice de la Soc'été de St VINCENT de PAUL pour les pauvres.

Les portes seront ouvertes à 6 1/2 heures. Le concert commencera à 7 1/2 heures.

BILLETS.................50 cents.

A vendre chez tous les marchands de musique. 22nov

1868 Troisième Réouverture 1869

ANNUELLE DU

Musée et de la Ménagerie CRESCENT CITY.

Nos 40 et 42 de la Rue Saint-Charles, (En face de l'Hôtel St-Charles.)

Un Congrès de Merveilles vivantes! Etranges jeux de la nature!

La Fille à deux têtes.—Elle chante, parle et boit des deux têtes à la fois.

Merveilleuse Grenouille humaine, ou l'homme poisson.

La plus petite femme du monde.—Agée de 45 ans et d'une taille de 35 pouces.

Jeunes lions.—Les seuls qu'il y ait dans le pays.

La plus nombreuse famille heureuse d'Amérique.

GRAND VIVIER.

10,000 Curiosités de toutes les parties du globe.

L'établissement est ouvert de 8 heures du matin à 10 heures du soir. Entrée 50 cents, Enfants 25 cents. 21nov

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à St-Nazaire, $220 en or.

Passage dans une cabine 2d pont avant...... 180

Passage d'entrepont...... 100

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 00 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, Agent, 19 nov—1an—(12 .27, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

EUROPE,	capt. Lemaire,	Samedi 14 nov.
ST-LAURENT,	capt. Bocandé,	Samedi 28 nov.
VILLE-DE-PARIS,	capt. Surmont,	Samedi 12 déc.
PEREIRE,	capt. Duchesne,	Samedi 26 déc.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord

Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au bureau du télégraphe à New-York. 1nov—1(2) V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Partant du Pier No 45 North River, New-York, TOUS LES SAMEDIS, A UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents emménagements.

PREMIÈRES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR,

A Queenstown et Liverpool, de New-York		$100
A Londres,	do	105
A Hambourg,		
Au Havre et à Brême,	do	110
A Paris,	do	115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	$35
A Londres	40
Au Havre et à Paris	47
Brême ou Hambourg	45

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN (entrepont): $40, en monnaie courante. Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et ses différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, 3 sept—1(2) No 180, rue de la Commune

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends, partiront du Havre chaque 4 et de la Nouvelle-Orléans chaque 10 du mois pendant les mois d'octobre 1868 à avril 1869, prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:

De Hambourg ou du Havre.		De la Nlle-Orléans ou la Havane.	
Première cabine	$180 00	Première cabine	$165 00
Deuxième cabine	112 50	Entrepont	45 00
Entrepont	40 00		

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

1ère cabine, $50 en papier | Entrepont, $20 en papier

Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans sera de $7 10 et 15 0/0 pour le tonneau.

On signe des connaissements pour St-Pétersbourg, Moscou, Riga et autres ports du continent.

MAURY & CO.,
Agents de passage, 181 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUFERTI & CO.,
Agents généraux, 63 rue Carondelet.
D. ERDMANN, Havane.
C. B. RICHARD & BOAS,
Agents généraux de passage de la Compagnie.
25 août No 6, rue Barclay, New-York.
En construction le vapeur SILESIA

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle-Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélices, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,

LE NEW-YORK..............Capitaine F. Dreyer.
LE BREMEN..............Capitaine H. A. Neynaber.

feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême, ils toucheront à la Havane et à Southampton en allant et en revenant.

— Jours de Départ. —

DE BRÊME.	DE LA NLLE-ORLÉANS.
LE NEW-YORK, 14 octobre	vers le 20 novembre.
LE BREMEN, 11 novembre.	vers le 20 décembre.

—PRIX DU PASSAGE—

De la Nouvelle-Orléans à la Havane ou à Brême:

Première chambre	en or	$165
Entrepont	en or	45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Première chambre, en monnaie courante	$50
Entrepont " "	20

Pour les détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER, Agent. 25 août—6m Rue de l'Union, No 42.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L. GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. Wm Weir,
SHERMAN,	Capt. W. P. Henry,
GEN'L. MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans,

Le Steamer

UNITED STATES,

Commandant Geo. L. Norton,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le DIMANCHE, 29 novembre, à 8 heures A. M.

Le steamer

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres..................$60 00.

On signe des bills de connaissements pour Liverpool

Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 190.

Le CRESCENT CITY suivra le UNITED STATES et partira DIMANCHE, 6 décembre à 8 h. A. M.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

CORTES.

Commandant Horatio Nelson

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse le DIMANCHE, 29 novembre, à 8 heures A. M., Passage..............$60.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, 4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Profitable placement d'argent.

Un JARDINIER instruit, également versé dans la théorie et la pratique de l'agriculture, et propriétaire, dans les environs de la Nlle-Orléans, d'un excellent morceau de terre à l'abri de tout danger d'inondation, désirerait trouver un ou plusieurs associés pouvant disposer ensemble d'une somme de DIX MILLE PIASTRES, ou PLUS, pour cultiver ledit morceau de terre pendant une ou plusieurs années, les profits par moitié. En outre, un intérêt de 10 pour cent leur serait assuré.

Les familles peu aisées qui auraient quelques fonds dans cette entreprise y trouveraient non-seulement un bon intérêt de leur argent, mais en outre, quelques autres avantages de n'ayant ou d'amélioration.

Pour plus amples information, s'adresser, par écrit, à M. CHARLES, Bureau de l'ABEILLE, No 73 rue de Chartres. 8nov

AVIS.

Mr. CARLO PATTI donne des leçons de violon et d'accompagnement.

S'adresser aux magasins de musique de BLACKMAR et GRUNEWALD

NATCHEZ.

POUR NATCHEZ.—Paquebot de Natchez—Jour de départ, les LUNDIS et les VENDREDIS, à 5 heures P. M. Le nouveau bateau à vapeur WILD WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano. Par suite de l'effervescence du commerce, partira, pendant l'hiver et, à dater du lundi, 1er décembre, pour Natchez, les LUNDIS, à 5 heures P. M. A cause de la saison des brouillards, retours peu de temps à Fort Adams et partira les VENDREDIS, à 5 heures P. M.

GEO. D. HITE, agent, 26 nov— No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas

Départ MARDI, 1er Décembre à 5 h. P. M.

Pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau—Le bateau à vapeur CLEONA, d'un faible tirant d'eau, capitaine E. R. Spiers, partira ainsi qu'il est ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.—Le CLEONA part de Washington tous les MERCREDIS matin, à 10 heures. 28 nov—2f

Paquebot régulier d'Opelousas.

Jour de départ, samedi, 28 novembre, à 5 heures P. M.

POUR Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau.—Le bateau à vapeur, d'un fort bon tirant d'eau, ANNIE WAGLEY, capitaine W. Burton, M. Kenison commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 26 nov—1

Pour les Attakapas.

Bateau régulier des Attakapas.

Le bateau à vapeur PEERLESS, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Forest, part de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 28 novembre, à 5 heures P. M. pour St-Martinville, la Nouvelle-Ibérie et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. LEAKE, 27nov—2f No 6 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Vicksburg.

Bateau régulier de la malle des Etats-Unis.

POUR VICKSBURG

Jour de départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Donaldsonville, Plaquemines, Baton-Rouge, Bayou Sara, l'embouchure de la Rivière Rouge, Natchez, Waterproof, Rodney, St-Joseph, Grand Gulf, Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur BELLE LEE, T. P. Leathers, capitaine, Adolphe Martin et Samuel Ayles, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il se reliera à Vicksburg, avec les bateaux "Calumet" et "Countess", qui partent pour les rivières Tallahatchee et Yazoo. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à C. O. WAYNE, 20 nov— No 33 de la rue Natchez.

Grand Ecore.

PAQUEBOT hebdomadaire régulier.—Départ tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Pour Grand Ecore, St-Maurice, Montgomery—(Prenant du fret pour les débarcadères Bondieu) Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin et tous les débarcadères intermédiaires. L'excellent bateau à vapeur GLIDE, capitaine James F. Muse; commis W. Clayton, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à A. BRITTON & CO, 1Nov— No 28 de la rue de la Commune

La Côte et Bayou Sarah.

POUR BAYOU SARA et tous les débarcadères intermédiaires.—Le bateau à vapeur NATIONAL, capitaine Emile Gross, quittera la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS, à 5 heures de l'après-midi, et les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de lundi, 16 novembre. Retour: il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et les SAMEDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, Agents, 13nov No 25 du Commercial Place.

BAYOU SARA.—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 5 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, H. L. Hodge No 2, capitaine V. B. Saranco, partira comme il est dit; et le BON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les JEUDIS et LUNDIS soirs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE, 9 sept— 6, Nouvelle-Levée.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans, la côte et le Bayou Sara—Deux départs par semaine.

Le steamer LAFOURCHE, capitaine S. Heno (J. J. Brown, commis) partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., (à dater du mardi, 15 septembre 1868). Il partira du Bayou Sara tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 21nov—1m

LE bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. B. Greathouse, commis J. J. Reid, aidé de MM. H. Landry et E. Fortin, quittera la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, 29 août. No 11 de la rue Conti

La Côte et le Bayou Lafourche.

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

Le NEW-ERA, capitaine Dugas, commencera le 10 novembre ses voyages de la Nouvelle Orléans les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS. 14 nov—1m A. DUGAS.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine F. A. Chariot, part de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures du soir et les VENDREDIS à 10 heures du matin. Retour: il part de Lockport tous les MERCREDIS et les DIMANCHES pendant le jour. Le bateau va jusqu'à Lockport.

Les expéditeurs seront responsables des freight bills pour Lockport.

Pour fret ou passage s'adresser à bord 3 nov—1m

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans, la côte et le Bayou Lafourche.—Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt Diavan, commis V. Biron, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descendra la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 21nov—1m

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Cossens.

Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington, les MARDIS exceptés. Il part, pour les endroits ci-dessus, les LUNDIS, MARDIS JEUDIS à midi, et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2 heures. Retour: il part de Madisonville les LUNDIS, à 5 heures et demie du matin, les MARDIS à 8 heures du matin, les JEUDIS à 5 heures et demie du matin et les VENDREDIS à 8 heures du matin.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux

COHEN M. SORIA, agent,
Rue de l'Union, Nos 18 et 20

N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au chemin de fer une heure avant le départ du steamer. 21avril—1an

ÉTAT DE LA LOUISIANE,

Bureau du Secrétaire d'Etat,

Nouvelle Orléans, 19 novembre 1868.

Messieurs les Editeurs de l'ABEILLE:

Les citoyens des Etats-Unis voyageant à l'étranger s'exposent à de graves inconvénients en ne se munissant pas de preuves authentiques de leur nationalité. La sauvegarde pour eux est un passeport qui certifie que le porteur est citoyen des Etats-Unis. Les passeports ne sont délivrés qu'aux citoyens des Etats-Unis, sur demande accompagnée de preuves de citoyenneté. On peut s'adresser au bureau du Secrétaire d'Etat, huit ou dix jours avant le départ, tous les renseignements y seront fournis. Je vous transmets une copie de la circulaire reçue dernièrement à mon bureau.

Je suis, etc.,

GEO. E. BOVEE,
Secrétaire d'Etat.

Département d'Etat.

Washington, 4 septembre 1868.

Ce Département a été officiellement informé que les autorités espagnoles de l'Ile de Cuba ont adopté un nouveau règlement au sujet des passeports. Ce règlement exige que tous les passagers arrivant dans les ports de l'île présentent des passeports authentiques officiels convenablement visés par le consul espagnol du port de départ; que si les passagers n'exhibent pas les passeports requis, il ne leur sera pas permis de débarquer avant qu'ils se soient conformés à des conditions spéciales qui sont très désagréables dans beaucoup de cas et qu'il est impossible de remplir dans d'autres.

Ce Département a été informé que les papiers délivrés comme passeports par le Maire de la Nouvelle-Orléans et visés par le consul d'Espagne dans cette dernière ville sont rejetés en vertu des susdits règlements.

Il a été en outre reçu avis que des personnes habitant les ports de mer des Etats-Unis et se disant agents pour les passeports, ont l'habitude de donner des certificats dans lesquels il est dit qu'elles ont demandé des passeports au département de l'Etat, que ces certificats étant visés par le consul espagnol soient présentés comme passeports dans les ports de Cuba, où ils sont rejetés en vertu des règlements dont il a déjà été fait mention.

21 WM. H. SEWARD

Pertes sur mer payables à New-York ou en Europe.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, dont le bureau est au No 120 de la rue de la Commune, annonce à ses amis et au public qu'elle a conclu des arrangements pour le paiement des pertes sur des assurances de mer, à New-York, Liverpool, Londres et au Havre—quand on le voudra—sans autres frais additionnels que les taux réguliers de prime établis par le tarif du Bureau d'Assureurs de la Nlle Orléans.

Nlle-Orléans, 15 octobre 1868
16 oct—1an 1(2—pole 7 m. 21

BISCUITS. BISCUITS.

Old Basin Bakery,

P. BIZOT & SISSAC,

Nos 7 et 9, Carondelet Walk. Cette boulangerie connue depuis si longtemps et si avantageusement des marchands de la ville et des campagnes offre en vente des biscuits de toutes espèces et de première qualité, à 10 pour cent au-dessous des prix courants. 18oct—3m

Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

Nouvelle Orléans, 24 novembre 1868.

L'ELECTION de sept directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu, au local de la banque, au coin des rues Camp et Gravier, le deuxième lundi (le 14) de décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CH. JUMONVILLE. 25nov Caissier.

MAISON FELIX SARON

14 Rue Baronne, PRES CANAL.

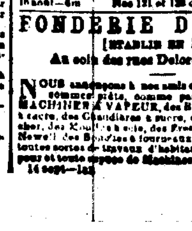

SUCCURSALE, No 210 RUE DU CANAL, ENCOIGNURE BASSIN.

Vingt-cinq pour cent meilleur marché que toute autre maison.

Le soussigné à l'honneur de rappeler aux dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de CHEVEUX de toutes couleurs et toutes longueurs, ainsi qu'un des plus beaux choix de PARURES EN JAIS, NACRE ET ACIER, de peignes, brosses, parfumeries et des premières maisons de Paris, FLEURS, VOILES et COURONNES de MARIÉE. Expédition pour la campagne dans le plus bref délai.

Un grand salon est réservé pour la COIFFURE des DAMES pour bal et soirée. Abonnement à la semaine et au mois.

Aussi—Frisures et coupe de cheveux des ENFANTS, &c. 6oct—3m FÉLIX SARON

Candi "Barber Pole".

Les soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâton, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.

NORMAN & REISS, 16 août—6m Nos 121 et 128 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli. Macaroni.

Toute espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI SPAGHETTI, &c, &c, constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par NORMAN & REISS, 16 août—6m Nos 121 et 128 de la rue Vieille-Levée.

Epices. Epices. Epices.

Toute espèce d'EPICES MOULUES—Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par NORMAN & REISS, 16 août—6m Nos 121 et 128 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café

Constamment fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS, 16 août—6m Nos 121 et 128 de la rue Vieille-Levée.

Café pur — Moulu et Grillé.

Nous moulons du CAFÉ tous les jours; nous le grillons pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables.

Nous rappelons pur et le vendrons à bon marché. NORMAN & REISS, 16 août—6m Nos 121 et 128 de la rue Vieille-Levée.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

Nous annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouilloires à fourneau, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—1a LEEDS & Co.

ANNONCES DIVERSES.

Nouveau Moulin à Riz, amélioré,

Nos. 268 ET 270

DE LA RUE TCHOUPITOULAS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

Le soussigné vient d'achever son Nouveau Moulin à Riz perfectionné, ce qui lui permet de recevoir des

Planteurs et des Marchands de riz.

de l'Etat, des ordres pour vanner et polir le riz. Il assure le Public qu'il fera le meilleur qu'il y ait dans l'État de la Louisiane, et il s'est efforcé d'atteindre ce résultat. Il peut remplir les commandes immédiatement et à plus bas prix qu'aucun établissement de ce genre en Louisiane. Il a un Pilon à riz amélioré, dont il est l'inventeur, et c'est assuré la patente. Ce pilon conserve au riz sa fraîcheur et le rend plus blanc et plus propre.

Les planteurs et les marchands sont priés de laisser leurs ordres aux

Nos 268 et 270 de la rue Tchoupitoulas

Près Calliope. PH. HOELZEL, Propriétaire.

N. B. On trouvera constamment chez lui du riz, de la farine de maïs, du gru, de la farine et toute espèce de grains aux plus bas prix du marché.

Charrois gratis.

Un dépôt du "Moulin à riz, à maïs et à farine de la Louisiane" est ouvert au No 47 de la rue Poydras, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, pour les marchands de ce voisinage. Les ordres pour riz, maïs, farine de maïs, gru, blé, seigle et grains de toute espèce sont promptement exécutés pour toutes les parties de la ville sans frais de charroi.

Les planteurs qui enverront leur riz à cet établissement auront l'avantage de l'y faire vendre par le propriétaire au prix le plus élevé du marché.

S'adresser au "Glass Box 1969" du Bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans. 17oct—3m

VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK.

Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux: Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur, alternativement; pâleur des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement; désir ardent d'avoir certaines nourritures, mauvaise haleine, gonflement du ventre, abattement et irrascibilité nerveuse.

Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité? Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, s'il on suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chassera infailliblement le destructeur.

Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement, ne suffit pas: qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.

F. P. DUCONGE, Agent, 8nov rue de Chartres, No 30, Nlle-Orléans

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR,

Agence pour la vente des PIANOS de KNABE et des ORGUES de PRINCE, No. 164 de la rue du Canal,

Directement en face du Christ Church. 1 oct—6m

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

Du Bois préparé et brut, des Chassis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière 10 juillet—1an

TAXES.

MANDATS de l'Etat, pour le paiement de toutes les taxes et licences de l'Etat, à vendre par J. HERNANDEZ,

15 oct—3m No 11 de la rue Carondelet.

AVIS aux Contribuables de l'Etat dans le Troisième District.

Vous êtes requis de vous présenter, de suite, à mon bureau, No 3 de la rue de l'Esplanade, en face de l'Hôtel de la Monnaie, pour y acquitter la taxe spéciale d'un pour cent prélevée sur la valeur des meubles et des immeubles, d'après les tableaux d'assessement de l'année 1867.

Ladite taxe sera censée en paiement des coupons (échus) des bons de l'Etat, émis avant le 20 mars 1867, et en paiement de tous les mandats de l'État et de Couverture, en achat de certificats de dette de l'Etat émis en vertu de la loi No 5 de 1868, au paiement des taxes de l'Etat et de Levées de 1867 — le délai ayant été prolongé.

O. C. BLANDIN, Percepteur des taxes d'Etat, Troisième District. 3 nov—

BANQUE DES MARCHANDS.

6 octobre 1868.

CONFORMÉMENT à un acte passé, le 5 septembre 1868, pardevant G Le Gardeur Jr. notaire public de cette ville, des livres de souscription seront ouverts, tous les jours, au local de cette Institution, du 6 octobre au 6 décembre 1868, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi pour la vente de trois cent trente mille cinq cent quarante piastres ($330,540) d'actions—destinées à l'augmentation du capital de la dite banque, lesquelles seront divisées en actions de $100, payables comme suit:

Vingt pour cent au moment de la souscription et, vingt pour cent chaque trente jours, jusqu'à parfait paiement.

Par l'article 5 de la charte de la banque, les actionnaires actuels auront le privilège, pendant soixante jours, de prendre des actions additionnelles en proportion du montant de leurs actions.

TH. J. DIX, 6 oct—lud8 J et V—3m Caissier

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à les présenter pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'État; dans le courant de ce temps les fonds déposés pour la Banque pour le rachat des Billets seront réclamés.

17 juin—1an—41 161 N. AUGUSTIN. Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets mis en circulation par cette Banque et enregistrés par l'Auditeur, conformément à la loi, d'avoir à présenter les Billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, dans le courant de six mois, à partir de la date, sinon à l'expiration de ce temps les fonds déposés par la Banque pour le rachat des Billets seront réclamés.

19 juin—1an—41(81) GEO A. FRERET, Caissier

Banque d'Amérique.

Nouvelle Orléans, 28 juillet 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane" approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs de Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, dans le courant de six mois à partir de cette date, ou à l'expiration de cette date les fonds déposés par la Banque pour le rachat des dits billets seront réclamés.

29juillet—1an—41 181 J. F. MORTIMER, Caissier

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris
No 22, rue Bourbon.

INJECTION RICORD.

UN REMEDE INFAILLIBLE Injection Ricord---Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour
La GONORRHÉE dans toutes ses phases.
L'ÉCOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés.
La FLUOR ALBUS ou FLUEURS BLANCHES.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quand on l'emploie et les personnes qui, pendant des mois et même des années ont vainement essayé de tout, peuvent être sûres d'une guérison rapide et radicale.

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des flueurs blanches, mal si commun dans les climats chauds.

AVERTISSEMENT.—L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS soufflés dans le verre. Le même inscription se trouve sur la capsule.

MAUNSELL & BOGEL, 2 sept— Agents pour la vente en gros

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES.

Le Docteur A. De SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (flueurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Résidence et cabinet de consultations, rue Dauphine, No 44, tous les jours, de 8 à 10 et de 4 à 6 heures. 14 nov—1 an

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St.-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA, Propriétaire. 5 fév—1an

AGENCE GENERALE

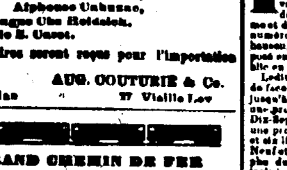

Eau-de-vie Gauthier de Forgeidt Fils et Alphonse Cabuzac.

Champagne Ube Heidsick.

Porto de B. Osone.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co. 25fév—1an 77 Vieille Levée

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, et du pied de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et le train, un CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir et délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à livrer à la Nlle-Ibérie et St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélan et le Bayou Black, pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Lafourche, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateaux à vapeur pour toute la saison.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé aux livraisons.

G. W. R. BAYLEY, 1er Sont— Surintendant

L. CRESSON,

PEINTRE,

103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra,

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, ainsi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décor

INSTITUTIONS

Institut St-Charles,

DIRIGÉ PAR Mme CLARA LEFRANC.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

164 et 166 rue Bourbon.

La réouverture des classes dans cette Institution a eu lieu le 1er septembre.

Aux professeurs de musique, et si favorablement connus, attachés à l'institution, la directrice vient d'adjoindre M. Eugène Prévost, à qui elle a confié le solfège, l'harmonie et le chant.

Cet éminent professeur commencera ses cours le 1er octobre. Les jeunes personnes qui ne sont pas élèves de l'Institut seront admises à ces cours.

Pour les conditions, et pour les prospectus s'adresser à la Directrice, ou par lettre, boîte de la Renaissance, lettre H. 28sept—3m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21oct—1an

INSTITUTION DERON

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS,

No. 282, Esplanade, encoignure Prieur. Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (toutes des livres compris) de 6 h 7 et de 7 à 8.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 16 août—6m

Collége Commercial de la Louisiane

RUE CARONDELET, No 34,

Coin Gravier, Nouvelle-Orléans,

(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

Le Professeur A. D. Y. HENRIQUES, A. M., auteur du "Calculateur moderne de commerce," Président; S. MONTGOMERY professeur de Calligraphie, Vice-Président.—Ce Collége est ouvert et les jeunes gens y trouveront tous les avantages d'une éducation commerciale complète. L'écriture, la tenue des livres, les calculs de commerce, américain et étranger, une méthode de calculs abrégés venant d'être publiée. Les lois et les usages de commerce sont les principales études de cette institution. Les leçons d'écriture d'ornement ou servant rien en soit et en septembre. Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collége. 14 août—

INSTITUTION CARNATZ,

267, au coin des rues Prytania et Première.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et jouit aux avantages d'un local spacieux ceux des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'institution. 18août 6m

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.

Mlle M. A. BURR..........................Principale.

La vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI 1er septembre 1868.

Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, du Latin et de la Musique

Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec le même sollicitude.

Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr, au local de l'institution, on on pourra également se procurer le liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte fermée No 134.

15 août—3m—3 par sem

Collége de Ch. Caron,

Angle des rues Orléans et Remparts.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Classes du jour pour garçons de 9 à 3 heures. Classes du soir pour les grandes personnes de 6 à 9 h.

INSTRUCTION commerciale—Langues modernes. Connaissances utiles.

Classes du jour	de $3 à 5 par mois.
Classes du soir	de $5 " "

10nov—1an 1(2)

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. Fabre sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres. 1Juillet—

VENTES JUDICIAIRES

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOPE vs W. F. VERHOEF.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 22,4—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, W. Avery, ci-devant shérif, et par suite à mon successeur, je procéderai le MARDI, vingt deux de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Champs Elysées, Marigny, Bourgogne et de la Victoire, et Chartres (autrefois Moreau), désigné par le numéro cinq d'après un plan dressé par l'arpenteur de la ville...

Le dit terrain mesure vingt et un pieds six pouces de face à la rue Decatur [illegible] ... profondeur de vingt et un pieds six pouces quatre lignes de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Bixel et Dame Marmillion suivant acte au rapport d'E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 5 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 nov—21 28—5 12 19 déc

JORDAN MARSH & CO. vs. J. B. LATHAM.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 124—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix neuf de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

Quatre Terrains situés dans le Premier District de cette ville et désignés par les numéros Vingt et un, Vingt deux, Vingt trois et Vingt quatre dans l'îlet borné par les rues Magazine, Nayades, St-Mary et Rue Gravier et Perdido, suivant un plan de l'arpenteur... des 21 décembre 1841 et déposé... pardevant D. L. McCoy, ci-devant notaire public en cette ville, en [illegible]

Les dits terrains ayant mesure américaine, les dimensions suivantes: ... [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de J. B. Hubbard, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 18 décembre 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 nov—17 26 déc 4 12 19

John B Murison pour l'usage de Drake Kleinworth & Cohen vs John H. Brown.

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans No 20,219—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-huit de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville au faubourg Marigny, désigné par le Numéro Trois Cent Cinquante Trois, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de cette ville, daté du 16 février 1824 et annexé à un acte au rapport de Felix de Armas, alors notaire public en cette ville, en date du 7 mai de la même année, portant vente par les syndics des créanciers de Jean Chauvaux au dit Pilié.

Le dit terrain mesure soixante pieds de face à la rue des Bons-Enfants sur cent vingt pieds de profondeur entre celles Musique et des Poètes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Mandeville Marigny, syndic des créanciers de Pierre Félix Lefebvre, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville en date du 4 d'octobre 1842.

2o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville au dit faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfants, Amour, des Poètes et Musique. Le dit terrain est désigné par le numéro "Un" et mesure vingt-neuf pieds trois pouces de face à la dite rue des Bons-Enfants, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces, mesure américaine, conformément au plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer de cette ville, le 9 mai 1853 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors notaire public en cette ville

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de William Cormey, suivant acte au rapport de John O. Pointer, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 22 juin 1854.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans

28nov—28, 5, 12 20, 27 déc.

HENRY EICHEL vs TERRANCE COYLE, père de la mineure Marie Anne Coyle et Bernard Monaghan, père du mineur Charles Léonard Monaghan.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 74—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, trente de novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé sur la Batture du faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Laurel, Tchoupitoulas, Terpsichore et Robin, ... [illegible] numéro Dix-Huit, d'après un plan dressé par Henri Moellhausen, ci-devant voyer, daté du 26 février 1846 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 31.

Ledit terrain mesure vingt cinq pieds de face, et trois pouces de face au Chemin Public et courant dans la profondeur jusqu'à la ligne d'abornement du terrain No Trois, ayant une profondeur sur la ligne latérale contiguë au No Dix-Sept de soixante-dix-huit pieds quatre pouces, et dix pieds six pouces sur la ligne mitoyenne du No Dix Neuf et ayant une largeur derrière, sur la ligne limitrophe du No Trois, de vingt cinq pieds trois pouces et trois lignes, mesure américaine

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Ludwig Valles, suivant acte au rapport de J. F. Coffey ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 décembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 oct—30—5 14 22 29 nov

PETER TATE vs J. C. DE GRUY.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 79—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt neuf de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit.

Un terrain situé au faubourg des Religieuses, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance (autrefois Live Oak), Ste Marie, Laurel (autrefois St Michael) et St Andre, désigné par le numéro douze, d'après un plan dressé par A. Hedin, architecte, le 12 d'avril 1848 et déposé en l'étude de Wm. Christy, alors notaire public en cette ville, sous le No 46 du Livre de plans No 2; le dit terrain mesure trente pieds de face sur la rue Constance ... sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds ... [illegible] la ligne latérale limitrophe du numéro treize en vertu de la ligne ... de trente du lot ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 nov—5 13 20 29 déc

VENTES JUDICIAIRES.

J. B. JUDLIN et ADA A. BARELLI, veuve de JOHN C. DELLA TORRE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 101—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, douze de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, formant l'angle du Cours des Tritons (Triton Walk) et du Cercle de Tivoli (Tivoli Circle), et mesurant vingt-cinq pieds huit pouces de face au Cours des Tritons trente pieds et six pouces et demi de face au Cercle de Tivoli, soixante-quatre pieds de profondeur sur la ligne latérale limitrophe de la propriété aujourd'hui ou ci-devant de David G. Wire, et cinquante et un pieds dans le fond. Le dit terrain formant un triangle irrégulier s'étendant au centre des murs apparents. Les dits murs appartenant conjointement au dit Wire ou ayant cause et à la défenderesse. Le tout ainsi qu'il appert du croquis annexé à un acte au rapport de Louis T Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 13 juin 1845.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse de la manière suivante, savoir: Une moitié indivise pour en avoir hérité de son père, feu J. A. Barelli, et l'autre moitié pour s'en être rendue adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 28 mai 1866, à l'instance de Ada A. Della Torre vs. John C. Barelli, No 16,372 des dossiers de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. THOS L. MAXWELL. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10nov—10, 16, 23—8, 12déc

EDMOND LAGAROSSE vs HIPPOLITE BEAUDET et al.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 353.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-et-un décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o UN TERRAIN situé au nouveau faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro quarante-six, borné par les rues St-Bernard, Girod, Annette et St-Jean-Baptiste, mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue St-Bernard, trente-cinq pieds de largeur derrière, sur une profondeur de cent vingt pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue St-Jean-Baptiste, et borné du côté de la rue Girod par la propriété, aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Jules Delinotte.

2o UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Bernard, Annette, Villeré et Robertson, désigné par le numéro cinq, d'après un plan dressé par Louis H Pilié, ci-devant voyer daté du 8 décembre 1859 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville et mesurant trente pieds de face à la rue St. Bernard, trente-deux pieds deux lignes de largeur derrière, sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces et six lignes, sur la ligne limitrophe du numéro quatre, et de cent pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne à l'opposite.

Toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

La propriété ci-dessus deuxièmement décrite appartient au défendeur, Hippolyte Beaudet, de la manière suivante: Un quart indivis qu'il a hérité pour en avoir hérité de sa défunte mère, dame Louise Chalvin, épouse de Jean Beaudet son père. Une moitié au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jules Félix Eugène Beaudet, suivant acte au rapport d'Ernest Eude, notaire public en cette ville, en date du 18 d'octobre 1865, et le quart restant au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jean Beaudet, suivant acte au rapport de Philippe Lacoste ci-devant notaire public en cette ville, en date du 25 janvier 1862.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. THOS. L. MAXWELL. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15nov—23—déc 6, 12, 20

JOHN GEDDES vs PETER KLINE.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 20,600—En vertu d'un writ de saisie et vente, adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai, le MARDI, huit de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Suzette, Tchoupitoulas, de la Nouvelle Levée et Benjamin. Le dit terrain est désigné par le numéro Neuf et mesure quarante pieds six pouces de face à la rue Suzette, sur cent cinquante neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Robert Patterson et Wm. C. Patterson, suivant acte au rapport de Stuart H. Lewis ci-devant notaire public en cette ville, en date du 3 mai 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication. THOS. L. MAXWELL Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 nov—8, 15 21 28—déc 4

R. Y. CHARMBURY vs F. L. COOK.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 17,216—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par celui ci à moi transféré, je procéderai le LUNDI, vingt et un décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain lot de terre situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désigné par les Nos 1 à 12, entre les rues Morales, Urquhart, Montée et Gordon.

Le dit îlet contient 32 terrains numérotés de un à trente-deux ... [illegible]

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de ses auteurs, suivant acte au rapport de E. Bouny, notaire public en cette ville, en date du 25 avril 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. THOS. L. MAXWELL Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19nov—19—28—6, 12 20 déc

CLAUDE FOULON vs AUGUSTE MANNESSIER

SIXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans. No 24—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI Cinq de Décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues du Canal, Philippa, de la Commune et Saratoga ... [illegible]

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes ...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de A. W. Walker suivant acte au rapport de Theodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 22 mai 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. THOS L. MAXWELL Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3 nov—3, 12 21 28—5 déc

Succession de feue LYDIA ROBINSON décédée épouse de JOHN McLEAN.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 28,264—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI douze de décembre 1868 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Deux terrains ... au faubourg Washington, dans le Troisième District ... désignés par les numéros ... [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété a été acquise par le défendeur Jno. McClean de la Dame Marguerite Digge, suivant acte au rapport d'Achille Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 4 juin 1849

2o—Deux certains terrains situés dans les mêmes District et îlet désignés par les numéros trois et quatre, d'après le plan susdit.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent, chacun, mesure anglaise, trente et un pieds de face à la rue d'Amour sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété a été acquise par le défendeur, ledit John McClean de John Schunkel, suivant acte au rapport d'A hille Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 5 août 1854.

3o Une certaine portion de terre située dans les District et îlet susdits. Ladite portion de terre commence à la distance de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de l'encoignure des rues d'Amour et Clouet, et mesure, mesure américaine, vingt cinq pieds de face à la rue Clouet, sur deux cent vingt neuf pieds neuf pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ledit terrain fait partie d'un terrain acquis par le défendeur, ledit John McClean d'Eudit Eichelberger, suivant acte au rapport de Selim Magner, notaire public en cette ville, en date du 26 décembre 1856.

4o—Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, de Chartres, Pauline et Jeanne, et désignée par le numéro un d'après un croquis de C. A. de Armas, député voyer, et annexé à un acte au rapport d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1859, mesurant, mesure américaine, cent soixante-seize pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Peters, cent quatre-vingt-deux pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Pauline, cent soixante-seize pieds un pouce et trois lignes de face à la rue de Chartres, et cent quatre vingt pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No deux. —La dite portion de terre forme l'angle des rues Peters et Pauline et de Chartres et Pauline et se compose de la totalité des terrains Nos un à six, inclusivement, onze et douze et de la moitié des terrains Nos sept et dix de l'îlet No deux, suivant plans sur reliés de Louis H. Pilié.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par le défendeur, le dit Jno McClean, de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport d'Eusèbe Bouny notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1859.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette créance étant la seconde et dernière ... [illegible] ... taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL Shérif de la paroisse d'Orléans.

18 nov—18 22 28—1,5 déc

A. Eimer Bader & Co., vs la Dame Mathilde Fortier (veuve d'Edmond Fortier.)

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 81—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI deux de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit

Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Ursulines, Tremé, St-Philippe et St Claude, et mesurant, mesure française, quarante cinq pieds de face à la rue St Claude sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété de A. Cavalon, ou ayant cause, et de l'autre côté par la propriété des héritiers Mourse et Lavigne ou ayant cause, et dans le fond par la propriété de la Dame Blondeau, ou ayant cause.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle maison de résidence, en briques, à deux étages, couverte en ardoises, jardin avec grillage en fer sur la devanture, dépendances et appartenances, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession de A. Bergamini Sur, suivant acte au rapport d'Alcée Kerr, notaire public en cette ville, en date du 1er juillet 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. THOS. L. MAXWELL. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 oct—31 nov. 8 1 7 2 déc 2

JAS. C. MARONEY, vs. JOHN DARRAS & CO.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,863.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 de novembre 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI deux de décembre 1868, à 10 1/2 heures A. M., au Nos ..., à la vente publique et adjudication de:

La balance invendue du fonds d'une distillerie située aux Nos .. et .., rue des Levées près de la Presse à coton de la Levée, dans le Troisième District de cette ville consistant en tous les effets mobiliers qui s'y trouvent. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour l'examen.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication THOS. L. MAXWELL. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1 nov—21, 24, 27, 29—déc 2

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

Grande vente d'habillements, Chapeaux, Lingerie de messieurs et Parapluies.

PAR VINCENT & Co, G. Vincent, encanteur—Il sera vendu SAMEDI 28 novembre 1868, à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres—

200 lots d'habillements fins et avariés,

400 douzaines chapeaux feutre, draps et cachemir, fins, pour hommes et jeunes garçons.

200 douzaines parapluies gingham d'Ecosse et coton

—Et—

150 lots de lingerie de messieurs, comprenant un assortiment complet de chemises, chemises de dessous, chemises, caleçons et chemises de flanelle et une variété d'articles dont l'énumération serait trop longue. 25nov

PAR ALFRED BOULIGNY.

VENTE DE SYNDIC.

W. C. S. Ventress vs ses créanciers.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur—Bureau No 51 Passage de la Bourse—En vertu et conformément à un ordre de l'honorable R. Beauvais, juge de la Quatrième Cour de District Judiciaire pour la paroisse Ascension, dans la susdite affaire, en date du 25 janvier 1867, et par ordre de M. T. O. Stark, syndic, je vendrai à l'encan, SAMEDI le 2 janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, les propriétés suivantes, situées dans la paroisse St Martin, sur le Bayou Serrel, appartenant au susdit failli—

Toutes ces parties ou morceaux de terres situées sur le Bayou Serrel, paroisse St Martin, dans cet Etat connues et décrites comme suit: Section Trente-six (36) à moitié Sud du quart Sud-Est et la moitié Nord du quart Sud-Ouest de la Section Vingt-cinq, toutes dans le Township Quatorze (14) Range Douze (12) Est Aussi la moitié Est de la section Un (1) et la moitié Est du quart Sud-Ouest de la même Section dans le Township Quinze, Range Douze Est, contenant ensemble seize cent cinquante (1650) acres plus ou moins.

Ces terres comprennent une grande partie de terres hautes, et il y trouve une grande quantité de chênes verts, et dans le fond de belles cyprières. Ces dites terres sont accessibles à la navigation et seraient un très bon placement.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Actes de vente pardevant F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis.

28 nov—5 12 19 déc et 2 janv

MONTGOMERY BROS. & CO

Vente positive et sans réserve

—DE—

Tout le contenu de l'Entrepôt et du Dépôt de Marbres de Strand,—Vente à l'encan, pour clôture d'affaires.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.—R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, le MERCREDI 2 décembre, à 10 heures du matin, à l'angle des rues St Charles et Girod, tout le contenu de l'entrepôt et du dépôt de marbres de cheminées, grates, statues, monuments, tombes, marbre Ruegis, tous les outils et installations, etc.

Conditions—Au-dessous de $300, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; au-dessus de $300, comptant le reste à 60 jours, en billets approuvés. 21 nov

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 28 novembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonges, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois et rotin. 28nov

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE.

Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur. — Il sera vendu SAMEDI, 28 novembre, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26nov

PAR C. E. GIRARDEY & CO

SUCCESSION DE JAMES DRUMMOND

No 22,387—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO: Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17, Place de la Bourse.—SAMEDI, 28 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 octobre 1868 il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de James Drummond

1o—Un lot de terre dans le 1er District de cette ville, désigné par le No 215, dans l'îlet borné par les rues Cazelor ... [illegible]

2o—Un lot de terre dans le même District de cette ville, ... [illegible] rues de Baronne, Dryades et Apollo ou Carondelet, ... [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres de revenu des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Castell notaire public 28oct—28, 5 14,21 28

Jolie maison 'Cottage,' au No 373 de la rue de la Commune—Succession de PHILIPPE E. FITZSIMMONS—No 636—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureau, No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI, 5 décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le 2e District de la Nlle-Orléans en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 juin 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Philippe E Fitzsimmons, décédé—la propriété suivante:

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de la Commune, Gasquet, Claiborne et Derbigny. Le dit terrain est désigné par le numéro 15 de l'îlet No ... [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1868.

Les actes de ventes et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur 3 nov—3,14,21 28—5 déc

Deux maisons 'cottage,' dans la rue Jackson—Succession de GEORGE HUGHES—No 28,54—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI, 5 décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le 2e District de la Nlle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, ... il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de George Hughes—la propriété suivante:

Un terrain, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Live Oak. Le dit terrain est désigné par les numéros 3 et 4 ... [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis ... [illegible]

L'acte de vente et les timbres des Etats Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant ... [illegible]

PLACEMENT AVANTAGEUX.

Le magasin et maison, en briques, à trois étages et mansarde, No 43 de la rue St Pierre, coin Passage de la Bourse

PAR C. E. GIRARDEY & Co—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 5 décembre 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

La bonne propriété, portant le No 43 de la rue St Pierre, dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, Royale, Passage St Antoine et Passage de la Bourse; ... [illegible]

Le voisinage est des plus respectables. La propriété est près de l'église, du meilleur marché de la ville, des théâtres, des écoles et dans un quartier de commerce.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans, en billets spécialement garantis par hypothèque sur la propriété, portant huit pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement. Les améliorations doivent être assurées ... [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des États Unis, pardevant Gottschalk et Magner, notaires publics aux frais de l'acquéreur. 27nov

PAR CHARLES E. FORTIER.

Vente pour opérer un partage.—Propriété dans la rue Villeré entre les rues Kerlerec et Columbus—M. F. Boutin et autres contre P. Esquet.

PAR CHARLES E. FORTIER encanteur, Bureau, Passage de la Bourse—MARDI 1er décembre 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, le 23 et signé le 21 octobre 1868, la propriété ci-après décrite:—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Villeré, Columbus, Kerlerec et Plauché. Le dit terrain a vingt et un pieds de face à la rue Villeré, ... [illegible]

Conditions—La moitié comptant, le reste à un an avec huit pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement, avec privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1868 et payer les honoraires d'avocat (cinq pour cent) en cas de poursuite pour le paiement.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public aux frais de l'acquéreur. 21nov—26—1er déc

Emplacement de prix pour les affaires formant l'angle des rues Ste-Anne et Rocheblave.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur—Bureau No 46 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 novembre 1868 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Tonti, Rocheblave, Ste-Anne et Orléans. Le dit terrain forme l'angle des rues Ste-Anne et Rocheblave. Il a vingt-huit pieds 11 pouces 2 lignes, de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur et façade sur la rue Rocheblave de quatre-vingt ... pieds 10 pouces 7 lignes. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un crédit d'un an en billet garanti par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée.

L'acte de vente, y compris les timbres, pardevant P. E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21nov—

Propriété de valeur rue Bagatelle, entre Bons-Enfants et Morales.

Succession de JUSTINE CLAY, épouse décédée de PIERRE WILSON.

PAR CHARLES E. FORTIER encanteur—Bureau Passage de la Bourse, No 48—SAMEDI 12 décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1868, la propriété suivante

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec ... dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bagatelle, Bons-Enfants, Morales et Union, mesurant, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—Une moitié comptant, et la balance à un crédit d'un an en billets divisés à la satisfaction des héritiers portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur, les bâtisses devant être assurées et la police d'assurance transférée.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du revenu des Etats Unis. 12 nov—14 21 24—déc 5,12

"Chaux du Cap de Richards,"

Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS CAPE LIME". Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 16 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment, venant des fourneaux, au chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. 3sept—3m NEWTON RICHARDS

MADAME WARLT,

FEMME-MEDECIN,

No 195 rue de la Douane, coin Remparts,

GUÉRIT des maladies chroniques, telles que les Rhumatismes, la Névralgie, etc. Ses remèdes n'ont jamais failli

Elle soulage promptement les Dames qui souffrent de l'interruption des Menstrues 24 oct—1an

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES

—ET—

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,

Rue Tchoupitoulas, No 65.

1er sept—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

Vente spéciale

GRANDE VENTE, SANS RÉSERVE,

—DE—

95 caisses de Marchandises assorties—comprenant un bel assortiment de "Notions", Articles de fantaisie et Modes, Lingerie, Bonneterie, Mouchoirs, Dentelles, Rubans, Ceintures, Gants, etc. etc.

—EGALEMENT—

20 caisses Jouets assortis et Porcelaine fantaisie.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co. Alex. Levy, encanteur—SAMEDI, 28 du courant, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 35 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans aucune réserve quelconque, pour clôre des consignations—

95 caisses de marchandises assorties—comprenant un assortiment général de "notions", articles de fantaisie et de modes, gants, rubans, ceintures, gants bonneterie, mouchoirs, dentelles, lingerie, garnitures et d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

—Egalement—

20 caisses jouets et porcelaine de fantaisie.

C'est un des meilleurs assortiments qui aient jamais été offerts ici. Tous les articles sont frais et nouveaux; ils viennent d'être reçus par les derniers steamers de New-York et doivent être vendus sans aucune réserve quelconque, pour clôre des consignations.

Conditions à la vente. 28 nov

PAR JOS. N. ROBERT.

Marchandises Sèches, Coutellerie, Souliers, Peintures.

PAR Jos. N. ROBERT, encanteur—Aujourd'hui SAMEDI 28 novembre, il sera vendu à 10 heures A. M., à sa salle d'encan No 44 rue Vieille Levée, entre Bienville et Douane—

300 lots marchandises sèches et bonneterie comprenant un assortiment général—Et 200 douzaines couteaux et fourchettes—Aussi, 5,000 lots blanc de zinc "Ocean" et "Star"—20 caisses bottes, souliers, &c., &c.

Conditions à la vente. 28 nov

PAR D. E. MORPHY.

Café Rio. Café Rio.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, aujourd'hui SAMEDI 28 novembre 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra—

Quinze sacs de Café Rio.

Conditions—Comptant. 28nov

Coutellerie, Coutellerie.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, aujourd'hui SAMEDI 28 novembre 1868, à 10 heures du matin, au No 47 rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra—

Six grosses de coutellerie de table.

Conditions—Comptant 28nov

PAR RENE GUTIERREZ.

Fonds de Grocerie, à l'encan.

PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur.—AUJOURD'HUI, à midi, il sera vendu, sans réserve aucune, au coin des rues Dumaine et Miro—

GROCERIES. Le fonds de la susdite Grocerie, en lots au gré des acheteurs

Conditions—Comptant. 28nov

PAR E. ROGER & CO

VENTE SANS RESERVE.

Bottes, Souliers, Linge fait et Chapeaux.

PAR E. ROGER & CO, H. Sumory, Encanteur—SAMEDI 28 novembre, il sera vendu à 10 heures, à leurs magasins d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

300 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

Aussi—150 lots linge fait de saison,

Et—200 douzaines chapeaux.

Conditions à la vente 28nov

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vente par ordre du Consul de France,

Pour compte de qui il appartiendra,

de 275 caisses Fruits à l'eau-de-vie et 25 caisses dito au jus.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur — Bureau, No 25 rue Vieille-Levée—MARDI 1er décembre 1868, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs MM. Piaggio Frère, No 14 rue Conti, entre Peters et Clay, par ordre du Consul de France, pour compte de qui il appartiendra, les articles suivants—

P. G. F. 1 à 6—275 caisses fruits à l'eau-de-vie, 7 à 8—25 do au jus, endommagés à bord de la barque "Jeanne", en son dernier voyage de Bordeaux à ce port.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28nov

Vente par catalogue, d'Eaux-de-vie françaises, Vins, Porto, Bouteilles, &c.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur—JEUDI, 3 décembre 1868, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs MM. Auguste Couturié & Co., No 37, rue Vieille Levée—Eaux-de-vie françaises des marques suivantes

CCC Alp. Cabusac, Pellerin, Gibre, Vivier & Caand, (autrefois A. Bastean) Superior 1866 et O P S, Vin rouge et blanc, en caisses, &c.

Porto doux et sec, Berg &c.,

Bouteilles vides, &c.

Les catalogues, avec les détails et les conditions, seront prêts 3 jours avant la vente.

25 nov—28,29—déc 1,2,3

PAR G. DE FERIET.

Vente continuée.

Vente, par Catalogue, à l'Enchère Publique, de la Magnifique Bibliothèque de M. Jean B. Leprêtre, composée des Meilleurs Ouvrages Classiques Français, choisis par le Propriétaire sans égard au Prix.

PAR G. DE FERIET, Encanteur — SAMEDI, 28 novembre 1868, il sera continué à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la résidence du propriétaire, au coin des rues Esplanade et Dauphine, la belle bibliothèque de M. Jean B. Leprêtre, composée de livres choisis, reliés avec le plus grand soin et parfaitement neufs.

Ces ouvrages ont été choisis par le propriétaire lui-même, sans égard au prix. Les amateurs de littérature devraient profiter de l'occasion ces livres leur offre cette vente de former ou de compléter leurs bibliothèques.

Egalement—Trois belles bibliothèques.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

On pourra se procurer des catalogues au bureau de l'encanteur, deux jours avant la vente. 24 nov

Résidence agréable au No 84 de la rue d'Espagne. SUCCESSION DANIEL GOLDING—No 32,515.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 86 rue Bienville—MERCREDI, le 9 décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'honorable L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 novembre 1868, la propriété dont description suit, appartenant à la dite succession—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Espagne, Craps, Piétés et ... désigné par le numéro ... [illegible] ... Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ... [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, pardevant E. Barnett, notaire public aux frais de l'acquéreur. 21 nov—28—5 10 17 18 déc

Meubles. Meubles. Meubles.

Succession de DANIEL GOLDING—No 32,515.

PAR G. DE FERIET, encanteur. Bureau et salle d'encan, No 86 de la rue Bienville.

JEUDI 3 décembre 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au No 84 rue d'Espagne, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 16 novembre 1868,

Un lot de meubles—Bois de lit, armoires, tables et chaises en acajou, tapis, etc. et un beau piano.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 21 nov—22 24 27 3 4

PAR S. GUINAULT

Vente renvoyée pour cause de mauvais temps.

VACHERIE,

Briques et Chaloupes à Madame.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MARDI, 1er décembre 1868, il sera vendu, à 11 heures à [illegible], sur l'habitation de Théodule Camus, rive droite du fleuve, à environ un mille du débarcadère du Ferry,

10 belles vaches laitières, plusieurs avec leur veau et les autres au moment de vêler,

1 taureau,

3 chevaux créoles de très bonne race,

2 paires de bœufs accouplés,

1 charrette à lait, 1 lot de roues,

1 barouche,

80,000 briques neuves,

1 lot chalands pour navires ou radeaux.

Conditions comptant. 18 nov

GROCERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville. — LUNDI 30 novembre 1868, il sera vendu à 10 heures du matin, rue Ste Marie, en face du marché Ste Marie, entre les rues de la Levée et Tchoupitoulas

GROCERIES. Le fond d'un grand magasin de groceries, très assorti, consistant en café, sucre blanc, amidon, savon, vin en bouteilles et en barriques, huile d'olive, liqueurs, whiskey, cognac, etc. etc. ainsi qu'une grande quantité d'articles trop longs à énumérer

Aussi—Le bail de la maison ayant deux ans à courir à raison de $50 par mois, avec privilège de renouveler.

Conditions—Comptant. 25 nov

Succession de JULIEN ADOLPHE LACROIX

PAR S. GUINAULT, encanteur. — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 17 décembre 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 17 octobre 1868, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant à la susdite succession, savoir—

1o—Un terrain et maison, No 431 rue d'Amour, entre Union et Bagatelle.

2o—Un terrain attenant au précédent et mal son No ..., sur la rue l'Union, et formant l'encoignure Amour et Union

3o—Un terrain vacant attenant au précédent, faisant face à la rue de l'Union, sujet à un bail expirant le 15 février 1870 à $5 par mois.

4o—Un terrain et maison, No 66 rue de l'Union, formant l'encoignure Union et Amour

5o—Un terrain et maison, No 448 rue des Grands-Hommes, entre Français et Champs-Elysées.

6o—Un terrain et maison, No 334 sur la rue Bagatelle, entre Casacalvo et Grands Hommes.

7o—Un terrain et maison No 367 rue d'Amour, entre Mystérieuse et St Antoine

8o—Un terrain et maison en briques, à étages, No 29 rue Mandeville, entre Victoire et Moreau.

9o—Un terrain et maison en briques, à étages, formant l'encoignure des rues du Port et de la Levée ou chemin public, avec droit à la batture en face de la propriété.

10o—Un terrain et maison, No 486 rue Bagatelle, entre Urquhart et Girod.

11o—Un terrain vacant, rue Mystérieuse ou Colombus, entre Plauché et Bons-Enfants.

12o—Un terrain et maison, No 10 sur l'avenue St-Bernard, entre Bons-Enfants et Plauché.

13o—Un terrain contigu au précédent, avec deux maisons. Terrain faisant encoignure de l'avenue St-Bernard et la rue Plauché.

14o—Un terrain contigu au précédent, encoignure Plauché et Mystérieuse ou Colombus, avec bâtisse, No 382 rue Plauché.

15o—Un terrain et maison, située à Mihlenberg, formant l'encoignure des Champs Elysées et Frenchlot

16o—La moitié indivise d'un terrain et maison, No 139 rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts

17o et 18o—Trois îlets de terre, Nos 75, 44 et 74, situés à McDonoghville, contenant chacun 24 lots de terre.

19o—Un terrain et maison en briques, à étages, Nos 327 et 329 rue Victoire, entre Français et Champs Elysées.

20o Un terrain contigu au précédent, avec maison en briques, à étages, No 331 même rue.

Pour descriptions amples des susdites propriétés, se référer au journal le "Républicain", aux plans, au bureau de l'encanteur et voir les propriétés.

Conditions comptant

Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire public aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats Unis et toutes les taxes de 1868.

24 nov—24—1er, 8 16,17 déc

C. H. GARTRELL.

Encanteur et Marchand Commissionnaire.

106.......RUE GRAVIER.......106.

Entre Camp et Magasins.

Il donnera toute son attention aux ventes du ... Avances libérales sur consignations. 8nov—1m

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

No 165, rue des Magasins, coin Delord, et

No 292, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques, CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et tous des voitures. 4 juillet—1an

BANQUE D'AMERIQUE.

Nouvelle-Orléans, ce 14 novembre 1868.

L'ELECTION annuelle de treize Directeurs, pour l'année suivante, aura lieu au local de cette Institution, le 16 DECEMBRE prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

J. F. MORTIMER, 15 nov—au 16 déc Caissier.

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et fabricant

D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.

No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. 8nov—1an Nouvelle-Orléans